

EMOVA GROUP

Société Anonyme au capital de 16.605.767,70 €

23, rue d'Anjou
75008 PARIS

421 025 974 R.C.S. PARIS

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code
de commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 30 septembre 2017

Cabinet Didier Kling & Associés
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
28 avenue Hoche
75008 Paris

Emmesse Conseil et Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
217-219 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

EMOVA GROUP

Société Anonyme au capital de 16.605.767,70 €
23, rue d'Anjou
75008 PARIS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Sur la base de nos travaux et nonobstant, la réserve exprimée dans notre rapport sur les comptes, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 416.848 euros (quatre cent seize mille huit cent quarante-huit euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 13 mars 2018

Cabinet Didier KLING & Associés

Cabinet Emmesse Conseil et Audit



Didier KLING



Dominique MAHIAS



Michel SUDIT

**Commissaires aux comptes
Compagnie de PARIS**

**Commissaire aux comptes
Compagnie de PARIS**

emova



EMOVA GROUP
23, rue d'Anjou — 75008 PARIS

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

(Article 225-115 du Code de Commerce et Article 139 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967)

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élève à :

416 848 €
(QUATRE-CENT-SEIZE-MILLE-HUIT-CENT-QUARANTE-HUIT EUROS)

Fait à Paris, le 20 janvier 2018

Le Président du Directoire
Monsieur Bruno BLASER

EMOVA GROUP
Société anonyme au capital de 16 605 767,70 euros - R.C.S PARIS 421 025 974
23, rue d'Anjou 75008 Paris
Adresse de correspondance : 235, Avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE BILLANCOURT